

SEANCE PUBLIQUE
DU 18 DECEMBRE 2003

N° 2003-259

13/ ESPACES CULTURELS MULTIMEDIA – MODIFICATION DE LA
DELIBERATION 2003-212 DU 16 OCTOBRE 2003 SUITE A LA NOTIFICATION DE
SUBVENTION DE LA DRAC

Rapporteur : M. CAMUS

Le 16 octobre dernier, notre Assemblée a approuvé le budget de fonctionnement des Espaces Culturels Multimédia et sollicité une subvention de 22 217 euros auprès de la DRAC. Notre délibération a également approuvé les dépenses liés à ces activités ainsi que le versement de subventions aux MJC du Verbeau, de la Vallée Saint Pierre et du Mont Saint Michel.

Par lettre du 5 novembre dernier, Monsieur le Préfet de Région a informé la Ville de la suite favorable donnée à notre demande en accordant une subvention de 15 000 euros.

La subvention de la DRAC est affectée prioritairement au financement de l'activité commune des Espaces Culturels Multimédia qui est la création d'un livre interactif dont la réalisation est en cours.

En conséquence, la réduction de 7 217 euros de la subvention de la DRAC se reporte sur les activités spécifiques et se traduit par une réduction des dépenses pouvant être engagées ainsi que par une diminution de la part de la subvention DRAC qui devait revenir à chaque association.

Il est donc proposé à notre Assemblée de prendre en compte le montant réel de la subvention de la DRAC et d'apporter les modifications nécessaires pour maintenir un équilibre comptable indispensable.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le courrier de Monsieur le Préfet de Région en date du 5 novembre 2003,

VU l'avis favorable de la Commission Politique de la Ville du 27 novembre 2003,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 10 décembre 2003,

OUI l'exposé qui précède,

DECIDE de ramener la subvention reversée à la MJC du Mont Saint Michel de 1 840 euros à 527 euros suite à la réduction de la subvention DRAC

DECIDE de ramener la subvention reversée à la MJC de la Vallée Saint Pierre de 1 840 euros à 527 euros suite à la réduction de la subvention DRAC

DECIDE de ramener la subvention reversée à la MJC du Verbeau de 1 840 euros à 527 euros suite à la réduction de la subvention DRAC

ADOPTE la décision modificative suivante :

Réduction des recettes : 7 217 euros

compte 74718 sous fonction 92824 opération 99.0100.95 pour la somme de
- 7 217 euros

Réduction des dépenses : 7 217 euros

compte 60628 sous fonction 92824 opération 99.0100.95 pour la somme de
- 3 278 euros pour les achats de consommables informatiques

compte 6574 sous fonction 92824 opération 99.0100.95 pour la somme de
- 3 939 euros pour les versements de la subvention DRAC, soit - 1 313 euros à la MJC du Mont Saint Michel, - 1 313 euros à la MJC du Verbeau et
- 1 313 euros à la MJC de la Vallée Saint Pierre

**Le Rapporteur,
Signé : M. CAMUS**

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal par 33 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention,
Prend une délibération conforme.**

Copie certifiée conforme par le Député-Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération sera affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

LE DEPUTE-MAIRE,

LE DEPUTE-MAIRE
Signé : Bruno BOURG BROCC
Certifié exécutoire compte tenu de la réception à
la Préfecture le **23/12/2003** et de la date de
publication le **24/12/2003**

Pour le Maire, par délégation,
le Directeur Général



Eric AMELINE

